



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Stéphane MEUNIER  
Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : SARRET Ambroise  
Tél. : 03.85.21.96.59  
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-24-424

A l'attention de M. BERETTI  
Président  
Grand Lac Communauté d'Agglomération  
1500 Boulevard Lépic

73100 AIX-LES-BAINS

Mâcon, le 11 décembre 2024

**Objet : Modification n°2 du PLUi  
Grand Lac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Président,

Par courrier du 8 octobre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLUi de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

Le territoire du PLUi est située en partie dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Tome des Bauges" (Montcel, Saint-Offenge et Trévignin), "Vin de Savoie" et "Roussette de Savoie" (Le Bourget-du-Lac et Brison-Saint-Innocent).

L'ensemble du territoire appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Tomme de Savoie", "Raclette de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie", "Comtés Rhodaniens" et "Vin des Allobroges". Pour finir, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) des boissons spiritueuses "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°2 du PLUi a pour objet:

- L'évolution d'OAP sur plusieurs communes du territoire, sans augmentation de leurs emprises;
- La modification du règlement graphique (emplacements réservés, STECAL, corrections d'erreurs matérielles ,...);
- La modification du règlement écrit (mise en cohérence, corrections d'erreurs matériels).

Malgré le nombre important de modifications, la consommation d'espaces agricoles reste très limitée.

Aussi, après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification du PLUi du fait de la faible incidence sur les AOP/IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO  
Et par délégation  
Le Délégué Territorial Adjoint,  
Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 73

INAO - Délégation territoriale Centre-Est- Mâcon  
03 85 21 96 50  
37 boulevard Henri Dunant 71040 MACON Cédex